N° 706
20 Juin 2014
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH CADRES

Le jour de clarté

Avec leur pacte « de responsabilité », véritable saignée de 50 milliards dans des dépenses dédiées et utiles à la population, le pouvoir politique, le patronat et certains syndicats font le choix de gouverner contre le peuple. C'est non seulement honteux, mais c'est aussi éculé.
40 ans de discours sur la crise économique, fait de « sacrifices », de plans d'austérité suivis de soi diant « sorties du tunnel », devraient conduire ses promoteurs à revoir leur copie.
Du vieux discours « lorsque nous sortirons de la crise, nous vivrons mieux », totalement disqualifié, exigeons « vivons mieux pour sortir de la crise » !
L'économie devrait avoir pour moteur la satisfaction des besoins, la reconnaissance des qualifications, pour une augmentation générale des salaires, le plein emploi. Or la logique de marché à laquelle souscrivent les signataires du fameux pacte conduit au chaos : chômage, pauvreté, mal-logement, santé publique et services public en danger, inégalités multiples et croissantes...
Pour retrouver la voix du progrès, la CGT et son UGICT, formulent un corpus de propositions cohérentes. La préparation de la semaine d'initiatives du 23 au 27 juin, avec appels à grèves et manifestations le 26 juin, est sur de « bons rails », avec un climat très revendicatif : cheminots, retraités, intermittents du spectacle, territoriaux, postiers, commerce, enseignement supérieur...
Nous avons toutes les raisons de nous battre et d'espérer obtenir des avancées comme viennent d'en obtenir les infirmier-e-s anesthésistes. Lesquels pour le coup ne nous donnent pas envie de dormir !

Branche Poste

« Fusion DCRB/Enseigne» : La Poste réinvente…. La Poste

Même si La Poste ne le dit pas c'est une réorganisation dont il s'agit. Le mariage devient le réseau qui se définit « multi-métiers à dominante bancaire ».
Le dossier va vite, voire très vite puisque la mise en place des nouvelles directions doit être actée en septembre. Les ex DTELP/DCRB deviennent des directions régionales, les groupements des directions territoires.
Les interrogations et inquiétudes sont nombreuses. Inquiétudes sur les emplois, les nouvelles tâches et sans en douter, une pression commerciale accrue. Dans un premier temps seront impactés les cadres et en cascade la ligne bancaire et les guichetiers. Affaire à suivre de très près comme d'autres diraient « marquage à la culotte » !

Recrutement à la tête du client ?

Lors de la CDSP du 28 mai sur Management Commercial Unique Réseau/SF, alors que certaines Organisations Syndicales axaient leurs interventions vers une « chasse aux sorcières », la CGT a fait la proposition d'une charte de déontologie pour l'ensemble de la ligne managériale. Afin d'éviter les pressions et dérives orchestrées par certaines directions tant de la part, qu'à l'égard de cadres ou cadres supérieurs (DV et DCB) afin de lever la pression sur les COBAS. La CGT a réaffirmé que chacun devait être repositionné sur un poste conforme à ses souhaits afin d'éviter toute forme de «placardisation».
La CGT à travers la charte des cadres fait des propositions spécifiques, ensemble investissons et imposons un autre avenir pour nos conditions de vie au travail.

Branche Télécoms

Concentration du secteur: Stop à la spéculation

Bouygues Telecom, Free, Numéricable, Orange, SFR ; partout la même stratégie est à l'œuvre : sous prétexte de baisse du chiffre d'affaires, créer des oligopoles privés au profit des gros actionnaires en réduisant l'emploi.
Pour la CGT les salariés ne doivent pas faire les frais de ce Monopoly capitalistique. Personne ne doit rester sur le carreau. Il y a suffisamment d'argent dans la branche.
Une autre répartition des richesses produites par le travail est possible. Il y a urgence à imposer des pouvoirs décisionnels d'intervention des salariés et des citoyens dans les choix qui concernent leur avenir, à sortir des critères de rentabilité financière pour conquérir une logique de réponse aux besoins de la population et des salariés.

Santé, la tentation du Low cost

La loi dite de « sécurisation de l'emploi » a généré une obligation de négociations sur les frais de santé dans chaque branche professionnelle, afin de permettre aux salariés de toutes les entreprises de bénéficier, à terme, d'une complémentaire santé.
Néanmoins, les assureurs privés ont gagné à cette occasion de nouveaux marchés au détriment de la sécurité sociale au profit des mutuelles. Les chômeurs, les précaires et beaucoup de familles en sont néanmoins exclus. Aussi, le patronat bloque toujours sur des questions cruciales, et propose même au gouvernement d'éclater la branche maladie en trois piliers, avec un premier pilier pour les plus pauvres et deux autres à options, remettant complètement en cause le principe de solidarité fondateur de la sécurité sociale.

Fédération des **A**ctivités **P**ostales et de **T**élécommunications **CGT** **U**nion **F**édérale des **C**adres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : http://www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Pour une politique industrielle au service de l'emploi

Contrairement à l'image d'Epinal propagée par les média quand de grands conflits sociaux éclatent, la CGT s'engage pour une politique industrielle ambitieuse et dénonce les freins et les gâchis que constitue le « coût du capital » sur la recherche, l'investissement productif, les services publics, les droits sociaux et salariaux, des actifs, mais aussi en recherche d'emploi et des retraités. Avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CGT revendique de consacrer 2% du PIB européen à un plan d'investissement de grande ampleur qui se traduirait par la création de 11 millions d'emplois. Au lieu de s'attaquer aux mouvements sociaux, le gouvernement ferait bien de faire la critique de sa politique qui échoue et de l'amender avec les propositions des salariés et de leurs organisations syndicales qui s'engagent pour un meilleur avenir.

Chômage

Non à la Convention assurance chômage !

La CGT demande au gouvernement de ne pas agréer le projet de Convention assurance chômage qui ferait peser des centaines de millions d'€ d'économies sur les demandeurs d'emploi, sans contribution supplémentaire patronale, hors cas spécifique des intermittents. La mise en place du différé pose problème pour les salariés victimes de licenciements abusifs qui obtiennent réparation de leur préjudice devant les tribunaux. Comment accepter que Pôle Emploi demande que des dommages et intérêts fassent l'objet de remboursement ? Aucune des propositions CGT n'a été prise en compte, pour de nouvelles sources de financement et notamment la taxation des contrats courts, ni pour mieux indemniser et former les demandeurs d'emploi. La CGT continue le combat, y compris juridiquement, contre une convention qui s'avèrerait aussi néfaste.

Non à la réforme Medef/CFDT !

Les intermittents, largement soutenus par le monde du spectacle, ont fait monter la tension pour obtenir du gouvernement qu'il ne signe pas la convention chômage qui réforme leur régime sans en garantir la pérennisation. La CGT Spectacle a déposé un préavis national de grève pour tout le mois de juin. C'est qu'en effet le temps presse puisque elle doit être examinée le 18/06 par le Conseil National de l'Emploi et signée fin juin par le Ministre du Travail. 150 cinéastes ont appelé François Hollande et Manuel Valls à ne pas la signer et à ouvrir des négociations. "Nous n'avons pas été entendus par la droite en 2003 et 2004. Mais nous sommes en droit d'espérer l'être enfin par la gauche aujourd'hui, après dix ans de lutte", soulignent-ils. Devant la montée de cette colère déterminée, debout contre les droits des salariés, et couché devant le Medef, le gouvernement nomme un médiateur !

International

La CGT présente au CA du BIT

Le 2 juin 2014, les délégués de 183 pays réunis lors de la conférence internationale du travail ont désigné leurs représentants au Conseil d'Administration du Bureau International du Travail. Bernard Thibault a été élu au CA pour 3 ans.

Alors que les travailleurs souffrent toujours des effets d'une crise renforcée par des choix politiques désastreux l'Organisation Internationale du travail revêt une importance singulière. Ses préconisations en faveur d'une relance par la demande et les salaires, doivent être entendues ; ses normes et leur jurisprudence d'application doivent être plus que jamais respectées. L'élection d'un ancien secrétaire général de la CGT témoigne de l'attachement du mouvement syndical français pour la seule institution du système multilatéral offrant une tribune à la voix des salariés !.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr

Échos

Les cheminots à l'offensive

La CGT-Fapt soutient les cheminots dans la dénonciation du projet de réforme ferroviaire qui, sous couvert d'une fausse réunification, organise en réalité le découpage en plusieurs morceaux de la SNCF et prépare la privatisation du service public ferroviaire. Par ailleurs, le projet gouvernemental ne revient pas sur la lourde dette qui pèse sur le système ferroviaire. Il ne fait qu'envisager de nouvelles suppressions d'emplois, la réduction de l'offre et l'augmentation des tarifs. La SNCF appartient à la Nation. Elle doit répondre à l'intérêt général dans le cadre d'un aménagement harmonieux du territoire et réaliser les investissements indispensables.

La lutte des cheminots doit donc être également celle des usagers. Ils ne se battent pas que pour eux, mais aussi pour un véritable service public ferroviaire.

Réforme de l'Etat

Encore un mauvais coup contre la Nation !

De Gaulle croassait : « L'Europe, l'Europe, l'Europe ! », depuis 20 ans, nos dirigeants et le MEDEF coassent en chœur : « La Réforme, la Réforme, la Réforme ! ». Il faut réformer, partout, tout, tout le temps, on ne nous dit ni pourquoi, ni comment, mais on sait qu'à chaque fois ça se traduit par une casse des acquis sociaux, des garanties collectives et que les seuls heureux de l'affaire sont les patrons du CAC 40 et quelques édiles locaux qui ont pu sauvegarder l'essentiel, à savoir leur fauteuil !

La création du Secrétariat d'Etat chargé de la Réforme d'icelui, avec la réforme territoriale annoncée, est clairement eurocratique : le service public et l'intérêt général, on s'en fout, il faut atteindre le déficit autorisé (et sorti d'un chapeau) de 3% et il faut détruire l'Histoire de France, sa révolution, son CNR. Il nous faut ressembler aux anglo-saxons et revenir au moyen-âge.

Grand Monopoly des territoires

La refonte institutionnelle des territoires est menée sans phases préalables de consultations sur ses ambitions et ses finalités, ses conséquences économiques et sociales et sur les transitions à opérer. Elle s'inscrit, à la fois, dans la logique de l'austérité du programme européen de stabilité et dans la recherche du financement des 50 milliards d'euros du « Pacte de responsabilité ».

La CGT s'oppose à cette réforme tant sur la forme que sur le fond. Elle considère que les questions afférentes à l'organisation des compétences sur un espace territorial et la redéfinition des prérogatives entre l'Etat, ses services déconcentrés et les collectivités locales ne peuvent se faire sans consultation sociale et citoyenne et doivent avoir pour fil conducteur la réponse pérenne aux besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Égalité

Un jeune diplômé sur deux est déclassé

Le Céreq a mené une étude sur l'évolution des décalages entre le niveau de diplôme des jeunes issus de l'enseignement supérieur et la qualification des emplois qu'ils occupent.

Il constate à chaque enquête qu'environ 1 jeune sur 2 occupe un autre emploi que celui pour lequel il a été formé, alors que l'objectif des politiques éducatives recherchent la correspondance entre la formation et l'emploi.

Cette donnée est atténuée pour les diplômés du supérieur : 6 jeunes sur 10 obtiennent au cours des premières années de vie active un emploi dans un domaine correspondant à leur formation.

Cependant, cette moyenne dissimule des disparités importantes, notamment avec les filières courtes, pour lesquelles le taux d'ajustement à la formation est nettement plus élevé.